

ASSEMBLEE NATIONALE

7 décembre 2005

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2005 - (n° 2700)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 237

présenté par
M. Carrez

ARTICLE ADDITIONNEL**APRES L'ARTICLE 30, insérer l'article suivant :**

Dans le dernier alinéa du I de l'article 13 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2006 (n° ... du ...), le mot : « licenciement » est remplacé par les mots : « mise à la retraite ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est proposé de corriger dans la loi de financement de la sécurité sociale pour 2006 une erreur de référence pour l'exonération des indemnités de mise à la retraite.